

Le Collège reconnaît comme valable une demande d'emploi transmise électroniquement à l'adresse : amelie.bonenfant@cmontmorency.qc.ca et ne peut retransmettre un tel document contenant des données nominatives sans une autorisation écrite avec signature expresse de l'émetteur. Cependant, en conformité avec la clause 5-1.12 de la convention du personnel enseignant, une photocopie de la présente est remise au Syndicat des enseignantes et des enseignants.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**Charge disponible à l'enseignement régulier**

Session : \_\_\_\_\_ Discipline : \_\_\_\_\_

**Charge disponible à la formation continue**

Pour les charges disponibles à la formation continue, veuillez compléter le tableau ci-dessous :

No du concours	No du cours	Titre du cours	Avez-vous déjà donné ce cours	
			OUI	NON

« Conformément à la clause 5-1.12 de la convention collective du personnel enseignant, à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. La vérification du cumul d'emploi, au Cégep ou ailleurs, se fait à partir de la déclaration d'emploi. »

Advenant un changement de ma situation, avant le début du contrat d'enseignement, je m'engage à aviser de Service des ressources humaines au Collège Montmorency dans les meilleurs délais et à fournir les éléments nécessaires permettant de déterminer mon nouveau statut d'emploi.

J'autorise le Collège Montmorency à procéder à toutes vérifications jugées pertinentes relativement à des références ou afin d'établir mon statut d'emploi (ces information seront traitées confidentiellement).

**Situation d'emploi**

En regard de la définition d'un emploi à temps complet (voir point B), cochez l'une ou l'autre des déclarations suivantes :

J'occupe un emploi à temps complet et, en conséquence, je serai en situation de double emploi.

Je n'occupe pas un emploi à temps complet et, en conséquence, je ne serai pas en situation de double emploi.

\_\_\_\_\_  
Votre nom en caractère d'imprimerie comme signature

\_\_\_\_\_  
Date

## **ANNEXE II - 6**

### **Convention des enseignantes et enseignants**

#### **FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'EMPLOI**

Ce formulaire doit être complété et remis au Collège au moment où l'enseignante ou l'enseignant pose sa candidature.

#### **A. EXPLICATIONS**

##### **1. ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

Par cette expression, il faut entendre : une activité professionnelle rémunérée, exercée pour le compte d'un employeur ou à titre de travailleuse ou travailleur autonome, contractuelle ou contractuel ou autre.

##### **2. NOMBRE D'HEURES MOYEN PAR SEMAINE**

Le nombre d'heures moyen par semaine n'est pas déterminant de votre statut d'emploi. Pour déterminer si vous détenez un emploi à temps complet, vous devez vous référer au point B.

##### **3. CUMUL D'EMPLOIS**

L'ensemble de vos activités professionnelles doivent être incluses dans votre déclaration d'emploi. Toutefois, le cumul d'activités professionnelles ne peut faire en sorte qu'une personne soit considérée comme détenant un emploi à temps complet.

#### **B. DÉFINITION D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET**

Est considérée comme occupant un emploi à temps complet :

1. toute personne qui, en fonction d'une activité professionnelle déclarée, effectue un travail rémunéré dont l'emploi du temps correspond au nombre d'heures hebdomadaires ou mensuelles des personnes effectuant des tâches similaires à temps complet, et ce, en fonction de ce qui est généralement reconnu dans leur secteur de travail;
2. toute personne qui, tout en ayant un emploi à temps complet, est en congé avec solde;
3. toute personne qui, tout en ayant un emploi à temps complet, est en disponibilité avec solde.

Toute personne répondant à un ou plusieurs de ces critères doit se déclarer comme occupant un emploi à temps complet et sera considérée comme étant en situation de double emploi.

Seule la personne occupant un emploi à temps complet ou qui prévoit occuper un emploi à temps complet pour la totalité de la session pour laquelle elle pose sa candidature est tenue de se déclarer comme étant en situation de double emploi.